

**MÉMOIRE DU  
SYNDICAT DE PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

**dans le cadre des**

**CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2017-2018  
DU MINISTRE DES FINANCES**

*9 février 2017*



## Table des matières

Présentation du SPGQ .....	1
1. Pour une croissance durable et inclusive .....	1
2. Sur l'état actuel de l'économie du Québec .....	2
3. Sur l'état des finances publiques du Québec .....	3
4. Sur le niveau des dépenses de programmes de l'État québécois .....	4
5. Sur les revenus de l'État, le niveau de taxation au Québec et les paradis fiscaux.....	5
6. Sur la situation financière des contribuables de la classe moyenne .....	8
7. Conclusion et recommandations .....	8



## Présentation du SPGQ

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) est le plus grand syndicat de personnel professionnel du Québec. Créé en 1968, il représente environ 24 400 experts, dont près de 17 130 dans la fonction publique, 4 660 à Revenu Québec et 2 610 en santé, en enseignement supérieur et dans les sociétés d'État.

Le SPGQ consacre son action à l'étude, à la défense et au développement des intérêts professionnels, sociaux et économiques de ses membres. Il s'efforce aussi d'aider les travailleuses et travailleurs moins favorisés, de lutter contre les inégalités et de favoriser la solidarité sociale.

### 1. Pour une croissance durable et inclusive

L'État peut et doit contribuer à l'avènement d'une société prospère et inclusive, dans un environnement sain. Ces notions sont à la base même du concept de développement durable<sup>1</sup>.

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) prêche, depuis quelque temps, pour une conception plus inclusive de la croissance, qui crée des occasions favorables pour tous les segments de la population et qui distribue les dividendes de la prospérité accrue équitablement à travers tous les segments de la société.

À ce sujet, dans un document intitulé « *All on board - Making inclusive growth happen* » (mai 2014), l'OCDE note que les inégalités de revenus ont beaucoup augmenté dans la majorité des pays de l'OCDE depuis une vingtaine d'années, y inclus au Canada<sup>2</sup>. En ce qui a trait aux solutions proposées, l'OCDE souligne, entre autres, qu'une politique fiscale appropriée peut largement contribuer à réduire les inégalités de revenus, en plus de jouer un rôle stabilisateur pour l'économie. La lutte à l'évasion fiscale fait partie des mesures à privilégier en ce sens.

Conséquemment, nous espérons que le gouvernement du Québec saura mettre en œuvre des mesures efficaces pour contrer l'évasion fiscale, en se référant, entre autres, aux travaux de la Commission des finances publiques sur le phénomène du recours aux paradis fiscaux.

Certains groupes mieux nantis dans la population ont bénéficié d'une largesse sans précédent du gouvernement. L'éléphant dans la pièce, ici, c'est le corps médical. L'enveloppe budgétaire de la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) consacrée à la rémunération des

---

<sup>1</sup> Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. Source : Loi sur le développement durable, art.2.

<sup>2</sup> Le Canada a vu son coefficient de Gini augmenter fortement depuis le milieu des années 1990 (de 0,28 à 0,31), alors que la part des revenus obtenus par sa classe moyenne a nettement diminué.

20 055 médecins québécois s'est en effet élevée à plus de 7,323 milliards de dollars (G\$) en 2015-2016, une augmentation de près de 3 G\$ depuis 2008-2009. La rémunération moyenne des médecins est ainsi passée de 260 767 \$ en 2008-2009 à 365 146 \$ en 2015-2016, soit une hausse de 40 % sur 7 ans.

À titre de comparaison, la masse salariale des 18 368 professionnels de la fonction publique québécoise<sup>3</sup> a été légèrement inférieure à 1,3 G\$ en 2015-2016, ce qui correspond à une hausse de 292 millions \$ (M\$) depuis 2008-2009. Leur rémunération moyenne est passée de 63 132 \$ en 2008-2009 à 70 449 \$ en 2015-2016, pour une augmentation de 11,6 % sur 7 ans.

Si l'on tient compte de l'inflation, la rémunération réelle des médecins a augmenté de 27,6 % en 7 ans, alors que celle des professionnels de la fonction publique québécoise a subi une diminution de 0,8 %.

Pour ce qui est de la distribution équitable de la richesse collective, nous estimons donc que le gouvernement ne prêche pas par l'exemple et qu'il se doit de réajuster le tir rapidement. Il faut préserver et favoriser la justice sociale nécessaire au développement durable du Québec.

## **2. Sur l'état actuel de l'économie du Québec**

L'économie québécoise a beaucoup progressé depuis le début de la Révolution tranquille et la tendance est encourageante. Il faut poursuivre ce progrès, mais en veillant aussi à favoriser une plus juste répartition de la richesse entre les citoyens.

Le produit intérieur brut (à la valeur marchande) par habitant au Québec est passé de 36 951 \$ en 2005 à 45 048 \$ en 2014, une hausse de 21,9 % en 9 ans. C'est supérieur à la hausse de 18,8 % enregistrée en Ontario pour la même période, mais inférieur à la hausse de 26,3 % enregistrée en moyenne au Canada, en raison de la performance des provinces productrices de pétrole, qui ont connu une forte croissance avant la chute des prix du pétrole dans le dernier trimestre de l'année 2014.<sup>4</sup>

Toujours pour la période 2009-2014, il faut noter que l'année 2014 a été celle où la croissance économique par habitant a été la plus faible au Québec par rapport à celle de l'Ontario (1,7 % contre 3,2 %). Il y a tout lieu de croire que les coupes budgétaires majeures imposées dans les services publics au cours de cette année expliquent en partie cette croissance plus faible pour le Québec en 2014.

---

<sup>3</sup> Il s'agit ici du nombre de professionnels de la fonction publique pouvant être représentés par le SPGQ, ce qui exclut les avocats et notaires, les dentistes, les médecins et les ingénieurs.

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec et Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, *Tableau statistique canadien, volume 13, no 2, tableau 4.3*, juillet 2015.

Par la même occasion, nous nous permettrons de mentionner que du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 1<sup>er</sup> avril 2014, le maximum des échelles salariales des professionnels de la fonction publique n'a augmenté que de 16,6 %, soit nettement moins que les 21,9 % d'augmentation du PIB par habitant au Québec.

Le 21 décembre 2016, l'Institut de la statistique du Québec a rendu publique la plus récente édition des comptes économiques du Québec, soit celle incluant les résultats pour le 3<sup>e</sup> trimestre de 2016<sup>5</sup>. La croissance économique réelle se situait à 1,7 % pour les 9 premiers mois de 2016, par rapport à la même période de l'année précédente. L'économiste principal de la Banque Nationale du Canada, M. Marc Pinsonneault, est d'avis que ce taux de croissance de 1,7 % va se maintenir pour le reste de 2016. Il prévoit donc que la croissance économique réelle pour l'ensemble de l'année 2016 sera de 1,7 %, soit une hausse de 0,2 % par rapport aux prévisions initiales de la Banque Nationale<sup>6</sup>. Cette nouvelle prévision de 1,7 % est aussi supérieure de 0,2 % à celle que le gouvernement du Québec a utilisée pour l'élaboration de son budget 2016-2017<sup>7</sup>.

### **3. Sur l'état des finances publiques du Québec**

En 2015-2016, les surplus budgétaires enregistrés avaient été de 2,348 G\$ pour les six premiers mois de l'année financière et de 3,644 G\$ pour l'ensemble de l'année, soit 2,1 G\$ de plus que les prévisions présentées dans le budget 2015-2016.

Pour comparaison, les surplus budgétaires enregistrés pour les six premiers mois de 2016-2017 ont été de 2,706 G\$ pour les six premiers mois de l'année financière<sup>8</sup>, alors que les prévisions budgétaires présentées dans le budget de 2016-2017 pour l'ensemble de cette année financière sont de 2,028 G\$<sup>9</sup>.

Compte tenu de ces surplus de 2,7 G\$ enregistrés au cours des six premiers mois de l'exercice 2016-2017, le gouvernement devrait atteindre, sans trop de difficultés, son objectif de surplus de 2,0 G\$ qu'il s'était fixé dans le cadre du budget 2016-2017. La croissance économique plus forte que prévu en 2016 pourrait même permettre au gouvernement de dégager des surplus nettement plus élevés que ses objectifs budgétaires, comme cela avait été le cas pour l'exercice 2015-2016.

C'est le Québec qui présente le ratio dette nette/PIB le plus élevé au Canada, avec un ratio de 49 % pour 2015-2016 comparativement à 40 % pour l'Ontario. Cependant, ce ratio est en

<sup>5</sup> ISQ, « Comptes économiques du Québec », 3<sup>e</sup> trimestre 2016, décembre 2016

<sup>6</sup> « L'économie du Québec se porte mieux que prévu », *Le Devoir*, 22 décembre 2016

<sup>7</sup> Ministère des Finances du Québec, « Le Plan économique du Québec », mars 2016, p. 6

<sup>8</sup> Ministère des Finances du Québec, « Rapport mensuel des opérations financières au 30 septembre 2016 », 2 décembre 2016

<sup>9</sup> Ministère des Finances du Québec, « Le Plan économique du Québec », mars 2016, p. A.15

diminution pour une deuxième année consécutive au Québec, alors qu'il continue d'augmenter en Ontario et dans d'autres provinces canadiennes<sup>10</sup>. Nous considérons donc que les finances publiques du Québec se trouvent actuellement sur une pente avantageuse par rapport à ses voisins.

Nous estimons par ailleurs que le Québec s'est doté d'objectifs budgétaires trop contraignants, dont celui de hausser radicalement les surplus budgétaires au cours des quatre prochaines années, pour les faire passer de 1,6 G\$ en 2015-2016 à plus de 3,4 G\$ en 2019-2020, en plus d'ajouter une provision pour éventualités de 400 M\$ annuellement. Parallèlement à l'engrangement de ce surplus, le gouvernement se privera de revenus importants (contribution santé), sans prévoir de solutions alternatives pour financer adéquatement notre système de santé qui sera de plus en plus mis sous pression par le vieillissement accéléré de la population québécoise.

Selon l'économiste Pierre Fortin, cette politique budgétaire restrictive du gouvernement du Québec aura pour effet de retirer 3,3 G\$ de pouvoir d'achat du circuit économique à court terme.<sup>11</sup> Il conclut que l'austérité budgétaire dans laquelle le gouvernement engage le Québec – et qui est parmi les plus intenses de tous les pays riches à l'heure actuelle – met l'économie et l'emploi à risque, et que l'on joue avec le feu en agissant de façon aussi drastique.

Est-ce que les augmentations importantes accordées aux médecins, par rapport aux autres employés de l'État, passeraient auprès de la population si leur impact réel sur les finances publiques leur était bien communiqué?

Est-ce que les citoyennes et citoyens du Québec accepteraient toutes ces coupes sévères qui sont imposées aux services publics, dans le système éducatif et ailleurs, si on leur disait clairement et honnêtement que le gouvernement prévoit accumuler des surplus de 11,5 milliards \$ d'ici les quatre prochaines années?

#### **4. Sur le niveau des dépenses de programmes de l'État québécois**

Celles-ci ne sont pas exagérées ou hors contrôle, même si nous sommes favorables à une évaluation rigoureuse des programmes et à un émondage ciblé de ceux-ci.

Nous sommes d'avis que la création d'un poste de directeur parlementaire du budget nommé par l'Assemblée nationale et relevant de celle-ci serait une excellente idée pour le Québec (tel

---

<sup>10</sup> Banque royale du Canada, « Canadian Federal and Provincial Fiscal Tables », 20 décembre 2016

<sup>11</sup> Pierre Fortin, « Austérité : pourquoi êtes-vous si pressé, monsieur Couillard ? », L'actualité, 17 déc. 2014.

L'austérité budgétaire québécoise va amputer la croissance de 4 milliards de dollars en 2015-2016, selon l'analyse de l'économiste Pierre Fortin.



que recommandé par l'OCDE - 2012 pour les provinces canadiennes<sup>12</sup>). Il serait chargé de fournir à la population des informations neutres et objectives sur la situation budgétaire et d'assurer l'évaluation continue et objective des programmes du gouvernement du Québec.

Il ne faut pas oublier qu'une bonne partie des dépenses de l'État québécois représente aussi un investissement productif dans l'avenir de notre société. C'est particulièrement vrai pour nos systèmes éducatifs, incluant ceux associés à la petite enfance, qui font l'objet de coupes sévères actuellement.

Par ailleurs, nous estimons qu'un réinvestissement dans l'expertise interne du gouvernement, comme le recommande la commission Charbonneau, pourrait faire économiser des milliards de dollars à long terme à l'État québécois. Ces économies résulteraient entre autres d'une meilleure conception des programmes gouvernementaux, d'une gestion plus rigoureuse des projets et d'une diminution importante des coûts associés à la sous-traitance.

## **5. Sur les revenus de l'État, le niveau de taxation au Québec et les paradis fiscaux**

Nous proposons de mettre la pédale douce sur certains allègements fiscaux et sur certains crédits d'impôt qui ont souvent pour effet de pressuriser les finances publiques tout en favorisant une augmentation de l'écart entre les nantis et le reste de la population.

Il faudrait rationaliser les dépenses fiscales au moins aussi minutieusement qu'on le fait pour les dépenses de programmes. Selon la publication « Dépenses fiscales 2015 », réalisée par le ministère des Finances du Québec, ces crédits s'élèvent à 26,966 G\$ au total, soit 35,2 % des revenus fiscaux du gouvernement.

De façon non exhaustive, nous pensons d'abord à l'exemption partielle des gains en capital. Pour des fins d'équité fiscale entre les citoyens et les différentes formes de revenus, nous sommes d'avis qu'une hausse progressive de la proportion imposable de ces gains devrait être envisagée, en coordination avec nos voisins, autant que possible. Par exemple, un taux de 55 %, plutôt que 50 %, pourrait s'appliquer en 2017, et une hausse subséquente de 5 % par année pourrait suivre, jusqu'à 75 %. Rappelons que les avantages fiscaux pour gains en capital étaient jadis justifiés par une inflation élevée, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Il nous semble aussi que la rémunération des dirigeants d'entreprises en actions et en options devrait être imposable à 100 % au moment de la disposition des titres concernés. Par ailleurs, certains crédits d'impôt aux sociétés devraient aussi être reconsidérés.

---

<sup>12</sup> OCDE, « OECD Economic Surveys: Canada 2012 », OECD Publishing, p. 45

Les paradis fiscaux sont devenus des destinations populaires pour les grandes banques, les sociétés multinationales, les contribuables à hauts revenus et leurs avocats et comptables. Selon l'OCDE, l'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec, les paradis fiscaux sont des États où :

- les impôts sont inexistantes ou très bas
- il existe des lois très sévères en matière de secret bancaire
- l'administration du régime fiscal manque de transparence
- il n'y a pas de véritable collaboration à l'échange d'information avec d'autres pays.

186,5 G\$ ont été transférés aux Bahamas, à la Barbade, aux Bermudes, aux îles Caïmans et aux îles Vierges Britanniques en 2015 selon Statistique Canada. L'année précédente, les Canadiens avaient expédié 152,4 G\$ vers ces destinations prisées par ceux qui veulent échapper aux impôts. La tendance est en hausse constante au cours de la dernière décennie. Environ 100 G\$ étaient envoyés dans ces cinq pays en 2008.

Au total, en incluant tous les paradis fiscaux du globe, les Canadiens ont expédié pas moins de 272 G\$ en 2015. Après les États-Unis et le Royaume-Uni, soulignons que c'est à la Barbade, au Luxembourg, aux îles Caïmans et aux Bahamas que les Canadiens ont investi le plus d'argent. Des partenaires économiques comme la France et le Mexique ont reçu une bouchée de pain en comparaison<sup>13</sup>.

Les paradis fiscaux font porter davantage la charge fiscale sur les classes moyennes et érodent la qualité de nos soins de santé, de nos écoles, de nos infrastructures et des autres services publics qui sont à la base de notre qualité de vie et qui contribuent à la croissance économique.

Une étude publiée par l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC)<sup>14</sup> constate que, sur une période de 27 ans, les stocks d'actifs dans les paradis fiscaux (Bahamas, Barbade, Bermudes, Îles Vierges, Îles Caïmans, Luxembourg, Suisse) ont été multipliés par 37,6 alors que le PIB canadien était multiplié par 3,3 pendant la même période. Trois paradis fiscaux en ont le plus profité : les Îles Caïmans (+15 540 %, avec des actifs de 36,6 G\$ en 2014), la Barbade (+14 252 %, 71 G\$) et le Luxembourg (+9509 %, 31 G\$).

Pour 2014, qui fut l'année où le bilan net de l'investissement direct du Canada à l'étranger (IDE) a atteint un sommet jamais enregistré dans son histoire, le stock d'actif « caché » dans ces sept paradis fiscaux s'élevait à 184,4 G\$, soit 54 % de tous les actifs d'IDE du secteur financier et 22,2 % de tous les IDE provenant du Canada. Si on estime que ces actifs ont généré des rendements se situant dans une fourchette allant de 10 % à 15 %, on parle de revenus imposables oscillant entre 18 et 27 G\$. On peut ainsi évaluer que la perte de revenus fiscaux

---

<sup>13</sup> Jean-Nicholas Blanchet, « Année record pour l'argent canadien envoyé au soleil », le Journal de Québec, 7 décembre 2016

<sup>14</sup> Gilles L. Bourque, « La fuite vers les paradis fiscaux a connu une croissance phénoménale », IREC, octobre 2015

pour le fédéral et les provinces se situerait entre 8 et 15 G\$, soit entre 1 et 2 G\$ pour le Québec.

Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE, qui compte 139 pays membres et dont le Canada fait partie, a mis en place un système d'échange automatique d'informations fiscales (*Automatic Exchange of Information – AEOI*). En date de janvier 2017, 57 pays avaient signé l'Accord multilatéral sur l'autorité compétente sur l'échange de rapports pays par pays (MCAA CbC).

Lorsque des personnes physiques ou morales détiendront des comptes dans des institutions financières des pays signataires des ententes AEOI, chaque institution devra identifier les titulaires et bénéficiaires de comptes des résidents fiscaux de pays avec lesquels un accord d'échange a été conclu et transmettre annuellement ces informations à leur administration fiscale nationale. L'administration fiscale nationale devra alors échanger ces informations avec l'autre juridiction signataire par le biais de rapports annuels. Le pays de résidence du bénéficiaire du compte sera alors mis au courant de l'existence du compte en question et pourra alors faire les vérifications nécessaires pour s'assurer que les impôts et taxes auront été payés en conséquence.

La juridiction « bénéficiaire » de l'échange est en principe celle du pays de résidence du bénéficiaire du compte. Mais en cas de doute, les banques pourront échanger de l'information avec plusieurs juridictions. Par exemple, si vous avez un passeport canadien, mais une résidence au Panama, la banque peut décider que votre résidence n'est pas « réelle » et échanger avec le Panama ainsi qu'avec le Canada. Les échanges multijuridictionnels permettront aux banques d'éviter les abus concernant les lieux de résidences et les relocalisations. Tous les comptes de particuliers sont concernés : aucun seuil n'est applicable.

Pour ce qui des comptes détenus par des personnes morales (sociétés, trusts, fondations, etc.), un seuil de 250 000 USD autorise les juridictions à ne pas échanger les informations des comptes ayant un solde inférieur. Mais chaque juridiction est libre d'appliquer ou pas ce seuil. Et, à moyen terme, ce seuil sera réduit, voire supprimé<sup>15</sup>.

Le G20 a fait de la lutte aux paradis fiscaux une priorité. Il a mandaté l'OCDE pour qu'elle lui fournisse une liste de pays faisant preuve de manque de transparence fiscale d'ici le prochain Sommet du G20 qui aura lieu à Hambourg, en Allemagne, en juillet 2017<sup>16</sup>.

Nous espérons que les gouvernements fédéral et du Québec se serviront des instruments mis en place par l'OCDE pour combattre énergiquement l'évasion fiscale, notamment l'utilisation inéquitable des paradis fiscaux et les planifications fiscales abusives. Le gouvernement du

---

<sup>15</sup> Paradis fiscaux 2.0, « AEOI – Ce qu'il faut savoir sur l'échange automatique d'informations et quelles sont les solutions », 2017, [www.paradisfiscaux20.com](http://www.paradisfiscaux20.com)

<sup>16</sup> AFP, « L'ultimatum du G20 aux paradis fiscaux », Le Point, 5 septembre 2016

Québec devra investir dans l'expertise des professionnels de Revenu Québec pour débusquer les fautifs et récupérer de nouveaux revenus pour l'État.

## **6. Sur la situation financière des contribuables de la classe moyenne**

Le SPGQ souhaiterait attirer l'attention du gouvernement sur la situation financière préoccupante de la classe moyenne. Tous les partis politiques au Québec prétendent défendre la classe moyenne. Cette classe moyenne est essentiellement constituée de travailleuses et travailleurs syndiqués, notamment des professionnelles et des professionnels de l'État.

Les spécialistes économiques ne cessent de tirer la sonnette d'alarme sur l'endettement des ménages et des risques que cette situation représente pour l'économie québécoise. Une augmentation des taux d'intérêt pourrait plonger l'économie dans une crise financière semblable à celle de 2008. Le ratio d'endettement s'est approché des 170 % du revenu en 2016<sup>17</sup>.

Lorsque l'on regarde l'évolution des dépenses des ménages, il est clair que les revenus n'ont pas suivi. Le gouvernement a contribué à cette situation en haussant les taxes à la consommation, les tarifs des services publics et de différents permis, les taxes foncières et scolaires ainsi que les frais de garde d'enfants. À cela s'ajoutent l'inflation, l'explosion des prix dans le secteur immobilier et des taux d'intérêt des cartes de crédit des grandes banques et des grands magasins.

L'économie fonctionne en grande partie grâce à la consommation des ménages. Année après année, les pertes de pouvoir d'achat que doit essuyer la classe moyenne, dont nos membres, mettent en danger non seulement la croissance économique, mais également l'assiette fiscale du gouvernement.

Le SPGQ recommande la tenue d'une commission parlementaire sur le sujet à laquelle le gouvernement pourra inviter les experts et organisations concernés afin de dégager un certain nombre de recommandations et de nouvelles idées pour faire face à cette situation.

## **7. Conclusion et recommandations**

Malgré le fait que le Québec enregistre actuellement de substantiels surplus budgétaires qui sont bien supérieurs à ce qui est observé ailleurs au Canada, le gouvernement du Québec impose actuellement des compressions d'une telle ampleur qu'elles mettent à mal des politiques que nous jugeons essentielles pour notre avenir comme société.

À titre d'exemple, on n'entend plus dire depuis quelque temps que le Québec est le paradis des familles. Le nombre de naissances a commencé à diminuer sensiblement au Québec en 2015

---

<sup>17</sup> Pierre Couture, « Les Québécois sont plus endettés que jamais », Journal de Québec, 14 janvier 2017

et les mesures de compressions touchant la politique familiale ont, nous semble-t-il, quelque chose à voir avec cette régression.

Toutes ces coupes et restrictions ont un impact direct sur la redistribution de la richesse collective et sur la qualité de vie générale de la population québécoise. Étrangement, les seuls qui semblent sortir gagnants des politiques gouvernementales actuelles sont les personnes à plus hauts revenus, à commencer par les médecins qui ont encaissé des hausses de rémunération importantes au cours des cinq dernières années.

Compte tenu de l'argumentaire présenté dans ce mémoire, le SPGQ demande au ministre des Finances de prendre en compte les recommandations suivantes dans l'élaboration de son prochain budget :

- 1. Comme le réclame le SPGQ depuis maintenant 4 ans, créer une nouvelle fonction de directeur parlementaire du budget afin de fournir aux parlementaires et à la population des analyses indépendantes sur les finances publiques québécoises, comme recommandé par l'OCDE pour les provinces canadiennes. Cela permettrait à tous les partis politiques et aux organismes intéressés de la société civile de disposer de données objectives, évitant ainsi des interprétations divergentes de la réalité d'un parti ou d'un organisme à l'autre.**
- 2. Investir dans l'expertise interne du gouvernement, comme le recommande la commission Charbonneau, pour doter l'État québécois d'une meilleure capacité d'attraction et de rétention de cette expertise, afin d'assurer une gestion efficace des programmes gouvernementaux ainsi que la prestation de services publics de haute qualité.**
- 3. Modifier la Loi sur l'équilibre budgétaire de façon à ce que le gouvernement n'ait plus à verser au Fonds des générations l'ensemble des revenus qui y sont actuellement dédiés. Prévoir à la place une augmentation de la provision pour éventualités qui passerait à 1,5 % des dépenses de programmes, soit un peu plus de 1 G\$ pour l'année 2017-2018.**
- 4. Assurer un financement adéquat des programmes du gouvernement du Québec afin d'assurer la prestation efficiente de services publics de haute qualité.**
- 5. Lutter efficacement contre les paradis fiscaux afin de rétablir l'équité fiscale entre les différentes catégories de contribuables et de trouver de nouvelles sources de revenus pour l'État et le financement des programmes sociaux.**
- 6. Tenir une commission parlementaire sur la situation financière de la classe moyenne et la problématique de l'endettement des ménages.**

## 7. Rémunération comparée des médecins avec les professionnels de la fonction publique représentés par le SPGQ

Années budgétaires	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	Augmentation sur 7 ans	Augmentation sur 7 ans (%)	Augmentation après inflation sur 7 ans
--------------------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------	------------------------	----------------------------	--

### Corps médical (MD)

Nombre de médecins	17 057	17 430	17 797	18 496	18 990	19 362	19 706	20 055	2 998	17,6	
Masse salariale (M\$) *	4 448	4 786	5 138	5 594	6 128	6 669	7 028	7 323	2 875	64,6	
Rémunération moyenne (\$)	260 767	274 607	288 678	302 433	322 701	344 432	356 632	365 146	104 379	40,0	+27,6 %

### Professionnels fonction publique(FP)

Nombre d'employés ETC **	15 874	16 223	16 551	17 073	18 018	18 702	18 703	18 368	2 489	15,7	
Masse salariale (M\$)	1 002	1 039	1 055	1 097	1 156	1 245	1 283	1 294	292	29,1	
Rémunération moyenne (\$)	63 132	64 026	63 643	64 276	64 172	66 575	68 575	70 449	7317	11,6	-0,8 %

% rémunération moyenne FP/MD	24,2	23,3	22,1	21,3	19,9	19,3	19,2	19,3			
Ratio rémunération moyenne MD/FP	4,1	4,3	4,5	4,7	5,0	5,2	5,2	5,2			

Évolution IPC	112,7	113,4	114,8	118,3	120,8	121,7	123,4	125,1		12,4	
---------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	--	------	--

\*Les données de la RAMQ concernent la rémunération à l'acte seulement, ce qui représente environ 80 % de la rémunération totale des médecins.

\*\* Il s'agit ici du nombre de professionnels faisant partie des corps d'emplois représentés par le SPGQ, ce qui exclut les avocats et notaires, les ingénieurs, les dentistes et les médecins.

Sources : RAMQ, Secrétariat du Conseil du trésor, Institut de la statistique du Québec

# Net debt<sup>1</sup>

Million \$

	B.C.	ALTA <sup>3</sup>	SASK <sup>4</sup>	MAN <sup>5</sup>	ONT	QUE	N.B.	N.S.	P.E.I.	N.&L.	Federal <sup>2</sup>
Last updated	29-Nov-16	28-Nov-16	12-Jul-16	20-Dec-16	14-Nov-16	25-Oct-16	15-Nov-16	16-Dec-16	06-Dec-16	27-Oct-16	01-Nov-16
1981-82	-1,404	-8,252	-1,092	1,436	13,755	12,569	1,056	1,356	103	2,042	107,622
1982-83	-420	-7,463	-712	1,857	16,942	15,038	1,444	1,875	129	2,144	136,671
1983-84	592	-7,229	-346	2,512	20,182	17,297	1,709	2,285	125	2,421	157,252
1984-85	1,586	-7,219	65	3,144	22,848	21,454	1,967	2,749	129	2,718	194,419
1985-86	2,553	-11,817	666	3,861	28,919	25,734	2,147	3,235	149	3,023	227,808
1986-87	3,714	-7,784	1,965	3,767	31,531	28,716	2,588	3,504	163	3,150	257,550
1987-88	3,762	-6,419	2,517	4,415	34,020	31,115	2,919	3,756	179	3,289	286,667
1988-89	3,533	-4,412	2,885	4,332	35,499	32,819	2,993	3,947	191	3,195	314,614
1989-90	5,538	-2,296	3,316	4,449	35,409	34,583	3,013	4,454	199	3,369	343,757
1990-91	6,312	-464	3,688	4,773	38,438	37,558	3,236	4,731	219	3,550	377,656
1991-92	8,843	2,165	5,999	5,216	49,368	41,885	3,603	5,426	269	3,918	409,975
1992-93	10,529	7,054	6,587	6,378	61,796	46,914	5,297	7,288	351	4,270	448,994
1993-94	11,507	8,313	7,769	6,806	80,599	51,837	5,810	8,120	772	6,453	487,524
1994-95	11,954	7,355	7,641	6,901	90,728	57,677	5,889	8,514	990	6,831	524,156
1995-96	12,162	6,255	7,622	6,854	101,864	61,624	5,850	8,715	986	7,121	554,162
1996-97	12,338	3,728	7,215	6,474	108,769	64,833	5,783	9,139	990	7,254	562,881
1997-98	12,515	1,089	7,180	9,719	112,735	88,597	5,788	9,290	997	7,301	559,922
1998-99	21,914	63	7,152	9,926	114,737	88,810	5,992	10,298	990	7,851	554,143
1999-00	22,966	-2,654	7,059	10,045	134,398	89,162	7,056	11,231	1,024	8,087	539,885
2000-01	23,136	-9,042	7,011	9,888	132,496	88,208	6,915	11,370	1,036	8,437	519,994
2001-02	24,797	-9,814	8,708	10,001	132,121	92,772	6,759	12,144	1,053	8,932	511,946
2002-03	27,691	-11,696	9,284	10,341	132,647	95,601	6,865	12,226	1,178	10,616	505,325
2003-04	28,876	-15,607	9,318	11,052	138,816	97,025	7,067	12,326	1,313	11,487	496,180
2004-05	27,152	-20,398	8,600	11,101	140,921	99,042	6,943	12,305	1,330	11,888	494,717
2005-06	27,040	-28,318	7,870	10,952	152,702	104,683	6,901	12,239	1,323	11,684	481,499
2006-07	24,513	-36,047	7,430	10,800	153,742	124,297	6,714	12,357	1,312	11,558	467,268
2007-08	23,811	-39,410	5,873	10,561	156,616	124,681	7,069	12,115	1,347	10,188	457,637
2008-09	26,160	-36,954	3,524	11,413	169,585	134,237	7,539	12,318	1,415	7,968	463,710
2009-10	29,372	-33,017	3,560	11,643	193,589	151,608	8,545	13,045	1,581	8,220	519,097
2010-11	32,279	-28,114	3,783	12,490	214,511	159,289	9,623	12,827	1,709	8,129	550,327
2011-12	36,024	-26,728	4,543	14,478	235,582	167,111	10,071	13,383	1,908	7,837	583,576
2012-13	38,298	-22,741	5,109	15,821	252,100	175,487	11,041	13,942	2,040	8,348	609,391
2013-14	39,085	-13,032	4,615	17,272	267,200	181,261	11,666	14,762	2,099	9,085	611,881
2014-15	38,566	-13,054	5,552	19,501	284,576	185,687	13,118	15,031	2,134	10,330	612,330
2015-16	39,635	-3,881	7,899	21,433	305,233	185,025	13,660	15,097	2,183	12,650	616,000
2016-17	39,469	10,253	9,133	23,242*	317,947	186,337	14,105	15,189	2,202	14,600	642,000
2017-18	40,791	22,658			327,000	187,929		15,213	2,196		669,800
2018-19	41,222	33,181			336,100	188,218		15,175	2,168		695,700
2019-20						187,167		15,081			715,000
2020-21						185,299					731,800
2021-22											746,400

<sup>1</sup> Public accounts basis. Numbers are based on reports from individual governments and, due to accounting and/or reporting differences, are not strictly comparable between provinces.

<sup>2</sup> Accumulated deficit

<sup>3</sup> 2013-14 figures onwards are presented on a consolidated basis as current Alberta government framework

<sup>4</sup> Numbers for years prior to 2001-02 in Saskatchewan are on a General Revenue Fund (GRF) basis and not comparable to other years.

<sup>5</sup> Numbers for years prior to 2010-11 in Manitoba are not comparable to other years.

\* Recently revised or added.

Source: Fiscal reference tables (Department of Finance Canada), various provincial budgets, budget updates and public accounts.

[Back to the table of contents](#)



# Net debt to GDP ratio<sup>1</sup>

%

	B. C.	ALTA <sup>3</sup>	SASK <sup>4</sup>	MAN <sup>5</sup>	ONT	QUE	N.B.	N.S.	P.E.I.	N.&L.	Federal <sup>2</sup>
Last updated	29-Nov-16	28-Nov-16	12-Jul-16	20-Dec-16	14-Nov-16	25-Oct-16	15-Nov-16	16-Dec-16	06-Dec-16	27-Oct-16	01-Nov-16
1981-82	-3.1	-15.1	-7.2	10.4	10.4	15.2	15.9	16.8	9.6	38.9	29.3
1982-83	-0.9	-12.8	-4.7	12.9	12.1	17.2	19.9	20.0	11.2	38.0	35.3
1983-84	1.2	-12.0	-2.1	16.3	12.9	18.4	20.6	21.5	9.4	40.0	37.5
1984-85	3.1	-11.2	0.4	18.2	13.0	20.8	21.4	23.1	9.4	41.9	42.2
1985-86	4.7	-17.1	3.7	20.5	14.9	23.4	22.0	25.1	10.4	44.4	45.7
1986-87	6.4	-13.1	10.9	19.4	14.8	24.0	23.6	24.9	9.7	42.7	49.1
1987-88	5.9	-10.4	13.6	21.3	14.4	23.7	24.2	24.9	10.1	41.2	50.1
1988-89	5.0	-6.7	15.1	19.3	13.6	22.9	23.3	24.8	9.8	37.3	50.4
1989-90	7.2	-3.3	16.5	18.7	12.5	23.0	22.4	26.2	9.5	37.2	51.4
1990-91	7.8	-0.6	17.1	19.3	13.4	24.1	23.5	26.9	10.0	38.2	54.5
1991-92	10.6	2.9	27.5	21.2	17.1	26.6	25.9	29.7	11.9	40.4	58.6
1992-93	11.8	9.2	30.3	25.4	21.2	29.2	36.9	38.9	15.2	44.1	62.7
1993-94	12.0	10.0	33.6	27.1	26.9	31.4	38.5	43.0	31.0	65.3	65.5
1994-95	11.7	8.2	31.0	25.9	28.6	33.1	37.4	44.2	38.9	65.7	66.4
1995-96	11.3	6.7	28.7	24.8	30.3	34.0	34.4	44.0	36.9	65.6	66.8
1996-97	11.1	3.7	24.8	22.3	31.5	35.2	33.5	45.6	35.0	68.4	65.7
1997-98	10.7	1.0	24.6	32.2	30.7	45.9	33.3	44.3	35.1	68.1	61.9
1998-99	18.5	0.1	24.0	31.3	29.7	44.3	33.0	46.9	33.2	69.6	59.1
1999-00	18.5	-2.2	22.7	30.6	32.3	41.4	35.8	47.2	32.4	65.5	53.7
2000-01	17.2	-6.2	20.4	28.3	29.5	38.3	33.2	44.6	30.6	59.6	47.2
2001-02	18.1	-6.4	25.8	27.7	28.4	38.9	31.5	45.4	30.5	61.9	44.9
2002-03	19.5	-7.6	26.5	27.5	27.1	38.3	31.2	43.7	31.8	63.5	42.5
2003-04	19.3	-9.0	24.8	28.7	27.1	37.4	30.6	41.4	34.5	62.4	39.7
2004-05	16.7	-10.5	20.7	27.1	26.6	36.4	28.4	39.9	33.0	60.5	37.2
2005-06	15.5	-12.6	17.5	25.4	27.6	37.4	27.0	38.1	31.1	52.5	34.0
2006-07	13.1	-14.7	16.1	23.2	26.8	42.8	25.1	37.8	29.6	47.9	31.3
2007-08	12.0	-15.1	11.2	21.2	26.0	40.7	25.0	35.7	29.1	36.0	29.1
2008-09	12.8	-12.5	5.2	21.9	27.9	42.7	26.2	36.2	29.8	25.2	28.1
2009-10	15.0	-13.4	5.9	22.9	32.4	48.2	29.6	37.3	32.1	32.9	33.1
2010-11	15.7	-10.4	6.0	23.4	34.0	48.5	31.8	34.8	32.7	28.4	33.1
2011-12	16.6	-8.9	6.1	25.7	35.7	48.5	32.0	35.5	35.2	23.4	33.0
2012-13	17.3	-7.3	6.6	26.5	37.1	49.6	34.8	36.9	36.6	26.1	33.4
2013-14	17.2	-3.8	5.5	27.8	38.5	50.2	36.6	38.3	36.3	25.0	32.3
2014-15	16.3	-3.5	6.7	30.4	39.1	50.2	40.9	38.5	35.6	30.8	31.0
2015-16	16.2	-1.2	10.3	32.5	40.0	49.0	41.3	37.9	35.4	42.4	31.1
2016-17	15.4	3.3	11.6	34.2*	40.3	48.1	41.8	37.1	34.6	49.5	31.8
2017-18	15.3	6.9			39.8	46.9		36.0	33.3		31.8
2018-19	14.8	8.9			39.3	45.5			31.8		31.9
2019-20						43.8					31.5
2020-21						42.0					31.0
2021-22											30.4

<sup>1</sup> Public accounts basis. Numbers are based on reports from individual governments and, due to accounting and/or reporting differences, are not strictly comparable between provinces.

<sup>2</sup> Accumulated deficit

<sup>3</sup> 2013-14 figures onwards are presented on a consolidated basis as current Alberta government framework

<sup>4</sup> Numbers for years prior to 2001-02 in Saskatchewan are on a General Revenue Fund (GRF) basis and not comparable to other years.

<sup>5</sup> Numbers for years prior to 2010-11 in Manitoba are not comparable to other years.

\* Recently revised or added.

Source: Fiscal reference tables (Department of Finance Canada), various provincial budgets, budget updates and public accounts.

[Back to the table of contents](#)

